

**CONSEIL DE QUARTIER DU 27 NOVEMBRE 2018**  
**OLY – LA GLACIERE**  
**(Centre social Aimé Césaire)**

Ouverture de la séance par M. le Président du Conseil de Quartier à 20h30 :

**Moïse KNAFO**  
**Conseiller Municipal délégué en charge des nouvelles technologies**  
**et de la fibre optique**

---

**RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER**

---

Il se réunit 2 fois par an et par quartier. Il est ouvert aux habitants, aux commerçants, aux représentants d'associations locales ou services publics.

Un ordre du jour est défini avec des thèmes communs à tous les quartiers et un ou deux thèmes particuliers au quartier. Puis un temps est pris pour les questions diverses et l'expression libre.

---

**ORDRE DU JOUR POUR LE QUARTIER**

---

- I. Mon quartier, ma Ville, mon Agglo
- II. Temps d'échange avec les habitants

---

**MON QUARTIER, MA VILLE, MON AGGLO**

---

**PRESENTATION DE L'AGGLO**

Issue de la fusion en 2016 de 2 communautés d'agglomération (Val d'Yerres et Sénart Val de Seine), la communauté d'agglomération du Val d'Yerres – Val de Seine (CAVYVS) est composée de 9 communes et de 178 000 habitants, sur un territoire de 66,4 km<sup>2</sup>. Son budget annuel est d'environ 100 millions €.

**LES COMPETENCES**

L'Agglomération exerce plusieurs compétences rendues **obligatoires** par la loi, à savoir :

- Le développement économique
- L'aménagement du territoire
- L'équilibre social de l'habitat
- La politique de la ville
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- La collecte et le traitement des déchets

D'autres compétences, **optionnelles et facultatives**, peuvent également être exercées par ses services. Il s'agit de :

- La gestion de l'eau
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Le balayage

- La défense extérieure contre l'incendie
- Le haut débit
- L'insertion et l'emploi
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sociaux

## **LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Trois zones d'activités présentes sur la ville relève de l'Agglomération :

- La zone d'activités du Réveil Matin : 9 entreprises, 23 emplois
- La zone d'activités du Val d'Oly : 33 entreprises, 179 emplois (sur le territoire de Montgeron)
- La zone d'activités du Bac d'Ablon : 23 entreprises, 189 emplois

## **MOBILITES : UNE NOUVELLE OFFRE DE BUS EST EN SERVICE DEPUIS LE 3 SEPTEMBRE 2018**

Le 3 septembre 2018, deux évolutions ont été apportées pour renforcer encore l'offre de transports en bus sur la ville :

- Ligne Intervals : En service désormais de 5h à 23h, du lundi au dimanche, toute l'année, avec un passage toutes les 60 minutes. Une nouvelle desserte du quartier Gaston Mangin (arrêt « Piscine ») a également créée.
- Ligne BM : Passage toutes les 15 minutes en heure de pointe (4h25 à 9h10 et 16h30 à 22h53 le soir), avec un renforcement de la fréquence en heure creuse (passage toutes les 60 minutes, du lundi au vendredi et le samedi de 8h à 21h)

## **BERGES DE L'YERRES**

La gestion de la parcelle dite « AB3 », sur les berges de l'Yerres, relève de l'Agglomération. Ainsi, sur l'année 2018, un nettoyage complet y a été effectué et une clôture y a été installée.

Dès mars 2019, un platelage sera installé le long de l'Yerres, en continuité de la Liaison Verte.

## **LA FABRIQUE A NEUF**

Sous convention avec l'Agglomération, La Fabrique à Neuf a collecté et revalorisé en 2017 plus de 200 tonnes d'encombrants.

## **LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT**

Bâtiment inauguré en 2009, il avait dû être fermé en 2014 à cause de la chute de son faux plafond.

En 2019, les travaux de réhabilitation (de près de 720 000 € TTC) seront conduits et consisteront en :

- Le remplacement de la couverture, isolation de la sous-toiture
- Le remplacement de la centrale de traitement d'air, avec mise à niveau électrique
- La mise à niveau du bâtiment et le réagencement des bureaux

Au terme des travaux, qui devraient durer huit mois, le service Emploi et la mission locale rejoindront le service Environnement, de manière à regrouper ainsi les services communautaires de Montgeron dédiés à l'emploi.

## **LA GESTION DES DECHETS**

L'Agglomération est responsable de la collecte et du traitement des ordures ménagères, ainsi que de la collecte des emballages, végétaux, verre et encombrants.

Les efforts de gestion et les évolutions apportées dans les collectes ont permis une baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 18,7 % entre 2014 et 2018.

L'agglomération a enfin facilité l'installation d'un éco-centre à Montgeron, ouvert en avril 2018

## **LA PISCINE INTERCOMMUNALE**

Transférée à l'Agglomération en 2006, la piscine intercommunale de Montgeron a fait l'objet ces dernières années d'importants travaux :

- En 2017 : rénovation de l'isolation thermique et phonique, des locaux techniques et de la verrière, et installation d'éclairages LED ;
- En 2018 : les espaces extérieurs ont été aménagés.

## **LA MEDIATHEQUE DU CARRE D'ART**

Gérée depuis cette année par l'Agglomération, elle rejoindra dès 2019 le réseau des médiathèques du Val d'Yerres Val de Seine, permettant ainsi à tous les Montgeronnais d'accéder aux 170 000 documents qu'il comprend.

## **LE CINEMA LE CYRANO**

Cinéma communautaire, classé « Art et Essai », géré en régie par l'Agglomération, le Cyrano est très fréquenté par les habitants (plus de 40 000 entrées en 2017 et 1250 abonnés).

Il a fait l'objet ces dernières années d'importants travaux :

- En 2016 : réaménagement du hall et remplacement du système d'air, de chauffage et des sanitaires
- En 2018, les sièges ont été renouvelés.

## **LE CONSERVATOIRE**

Lui aussi très fréquenté par les habitants, le conservatoire fera l'objet d'importants travaux entre 2019 et 2021 (réattribution et ajout de locaux, confortement des planchers, mise en accessibilité du rez-de-chaussée notamment).

## **L'ASTRAL**

Inaugurée en 2014 et transférée à l'Agglomération en 2018, l'Astral comprend 580 places assises, 1500 places debout.

## **LA REHABILITATION DE L'OLY (ANRU)**

Après une première phase de rénovation urbaine (2005-2015), des discussions ont été engagées avec l'Etat par l'Agglomération, en lien étroit avec la Ville, pour une seconde phase de rénovation concernant la place du Soleil, dite ANRU 2. Celle-ci portera sur le remplacement des tours F, G, H et la reconstruction du centre commercial.

*Une présentation spécifique du projet de rénovation urbaine (avec plan et photo à l'appui) est effectuée.*

## **LES STRUCTURES SOCIALES**

Créé en 2010 dans le quartier de l'Oly, le centre social intercommunal Aimé Césaire accueille enfants et familles et propose plusieurs activités ludiques ou d'accompagnement à la scolarité, à l'année et durant les congés scolaires.

Créé en 2014, l'Espace jeunesse intercommunal de l'Oly accueille des jeunes de 11 à 17 ans et propose des activités ludiques et du soutien scolaire, à l'année et pendant les vacances scolaires.

## **L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**

Créée en 2004, l'aire d'accueil des gens du voyage comprend 40 places sur 20 emplacements. 127 personnes y ont été accueillies en 2017.

## **ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Plusieurs clubs sportifs et associations sont en lien étroits avec l'Agglomération de par la gestion communautaire de leurs équipements, qu'il s'agisse par exemple du stand de tir, du bicross, de l'éveil aquatique, de l'école de l'eau, du GRENE (Groupe de Réflexion pour une Education Nouvelle avec l'Eau), de la plongée, de l'école de natation, ou du waterpolo.

## **VOTRE AGGLO VOUS INFORME**

Pour rester en contact avec les habitants du territoire, l'Agglomération édite 4 magazines par an, dispose d'un site internet ([www.vyvs.fr](http://www.vyvs.fr)) et diffuse une lettre d'information électronique (n'hésitez pas à vous inscrire sur le site). Elle est également présente sur les réseaux sociaux.

---

## QUESTIONS DIVERSES

---

### **Qu'en est-il des travaux prévus sur le groupe scolaire Jules Ferry ? Est-il exact qu'il manquerait des salles de classe ?**

Une réunion de présentation du calendrier des travaux est programmée prochainement avec les représentants des parents d'élèves élus et les enseignants. Les travaux débuteront début 2019 et dureront environ un an.

Non, il ne manquera aucune salle de classe. En effet, la capacité du groupe scolaire a été conçue au regard des projections de la démographie scolaire à 10 ans. Tout est bien calibré.

### **Que peut faire la Ville pour que de nouveaux médecins s'installent à Montgeron ?**

En ce qui concerne la démographie médicale, il est particulièrement difficile de trouver de nouveaux médecins généralistes. En effet, en cas de départ à la retraite d'un praticien, les professionnels de santé présents sur le territoire ont déjà une charge de travail importante. Ce fait n'est, hélas, pas propre à Montgeron ; il touche l'ensemble du département et même plus largement l'ensemble de notre pays.

Conscients de l'évolution démographique de Montgeron, l'ensemble des médecins qui exercent à Montgeron ont été rencontrés par la Ville afin d'échanger sur ce sujet préoccupant et explorer différentes solutions.

En juin dernier, ce travail s'est poursuivi avec le professeur Vincent Renard, directeur du département de médecine générale de la faculté de Créteil, afin d'inciter les étudiants en médecine à s'installer sur le territoire. Dans ce cadre, des médecins stagiaires viendront prochainement travailler à Montgeron pour renforcer certains cabinets médicaux, afin qu'à terme ils s'implantent durablement sur le territoire.

En parallèle, un travail avec la direction de l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges est entrepris par la Ville pour créer un partenariat avec des médecins hospitaliers.

### **La solution ne passe-t-elle pas par la création d'une maison de santé ?**

Le problème n'est pas tant le local que les moyens humains. En effet, nous ne manquons pas de locaux ni de foncier mais de médecins.

Les maisons médicales sont certes intéressantes mais il faut que des praticiens souhaitent s'y installer et exercer en groupe.

### **Est-il possible de moins verbaliser les infractions au stationnement dans la rue des Joncs ? Il manque également une place PMR.**

La Ville est obligée de faire respecter les règles de vie collective, notamment en matière de stationnement. Les déplacements piétons sont en effet d'autant plus sécurisés que le stationnement des véhicules n'est pas toléré sur le trottoir. C'est une exigence pour tous les quartiers de la ville, afin que la vie quotidienne des habitants puisse être paisible.

Concernant la place PMR, il en existe déjà à proximité mais si le besoin est avéré, nous en créerons bien entendu une nouvelle. La Ville étudiera cette question très prochainement.

**Nous mettons parfois beaucoup de temps à rejoindre la gare en voiture le matin depuis l'école Jules Ferry, en passant par la rue du Moulin de Senlis. Avez-vous une solution pour améliorer la situation ?**

La circulation aux abords de la gare durant les heures de pointes du matin est depuis plusieurs années un sujet de préoccupation important, pour vous comme pour nous.

C'est pourquoi des aménagements structurants ont déjà été réalisés, qu'il s'agisse de la création, par la Ville, du rond-point devant les parkings Foch en 2014 ou de la facilitation, par le Département, du tourne-à-droite sur l'avenue Jean Jaurès à Crosne pour rejoindre la rue des Vignes.

En outre, l'offre de transports en bus a été considérablement renforcée depuis 4 ans, afin d'offrir une alternative aux voitures particulières.

Malgré tout, en raison de l'impact des GPS qui incitent les automobilistes à éviter la RN6 pour rejoindre Paris mais aussi de la configuration de notre commune, la circulation augmente continuellement sur les rues Leclerc et Concy. Concrètement, près de six voies de circulation déversent ainsi leur flux de voitures sur ce carrefour, qui constitue donc, de fait, un goulot d'étranglement.

A l'issue des travaux de mise en accessibilité de la gare, une réflexion sera conduite quant au réaménagement de la place afin de fluidifier la circulation. Toutefois, il est peu probable qu'une solution technique miracle permette de transformer la situation.

Pour autant, à moyen terme, des évolutions dans nos pratiques pourraient constituer des avancées non négligeables, qu'il s'agisse du développement du télétravail et du covoiturage, ou encore de la modification des horaires de travail pour certains métiers.

**Quand la réfection du mur anti-bruit, situé chemin du dessous des vignes du Nouzet, le long de la RN 6, interviendra-t-elle ?**

Ce mur n'appartient pas à la Ville mais à la direction des routes d'Ile-de-France (DIRIF), c'est-à-dire à l'Etat. La Ville ne peut donc pas intervenir directement. Depuis trois ans, nous saisissons donc régulièrement la DIRIF afin qu'elle procède à la rénovation.

Nous venons d'apprendre qu'un budget de 30 000 € était prévu l'an prochain à cet effet. Ce montant est malheureusement insuffisant pour traiter l'intégralité du mur. Seule une portion du mur pourra ainsi être traitée en 2019, en commençant par le démontage du plexiglas et le changement de la palissade en bois.

**Où en sommes-nous concernant le déploiement de la fibre par SFR, à la Glacière notamment ?**

Pour rappel, deux opérateurs en Ile-de-France se partagent le marché de déploiement de la fibre. A Montgeron, l'Etat a décidé d'attribuer le marché à la société SFR. Toutes les villes, à l'instar de celle de Crosne, dont Orange s'est vue confier le déploiement, sont aujourd'hui fibrées.

Actuellement, 64% de foyers Montgeronnais sont éligibles. SFR s'était engagée envers la Collectivité à ce que l'ensemble du territoire soit fibré en décembre. Hélas, une fois de plus, l'engagement ne pourra pas être tenu.

Au cours de l'été, une réunion en présence d'autres Maires d'Ile de France, eux aussi liés à SFR, a été organisée. La Ville n'a alors pas manqué de marquer son agacement envers cette société, face à la lenteur du déploiement de la fibre.

Dans certaines communes, seuls 10% de foyers sont éligibles. Dans d'autres encore (à l'instar de Brétigny-sur-Orge) le déploiement n'a même pas débuté alors que l'engagement de SFR est le même qu'à Montgeron.

Pour connaître l'éligibilité d'une rue, il est possible de se connecter sur le site Internet de SFR qui fournit une réponse précise et actualisée.

Sur le cas spécifique du mauvais fibrage de la rue Raymond Paumier, SFR a été saisi en novembre et est heureusement intervenue. Malheureusement, nous sommes contraints de constater et de signaler régulièrement des carences.